

Mineure en criminologie

FACULTÉ DES ARTS ET DES SCIENCES | ÉCOLE DE CRIMINOLOGIE

Sommaire et particularités

NUMÉRO 1-065-4-0





CYCLE 1^{er} cycle

TYPE Certificat

CRÉDITS 30 crédits

DURÉE 1 an

COTE R DU DERNIER ADMIS EN 2018 26,096

-  Admission à l'automne
-  Capacité d'accueil limitée
-  Temps plein
-  Offert au campus de Montréal

Personnes-ressources

INFORMATION SUR LE PROGRAMME

Sophie Lussier 514-343-6111, poste 40560
sophie.lussier@umontreal.ca

Chantal Simoneau 514-343-6111, poste 40565
chantal.simoneau.1@umontreal.ca

INFORMATION SUR L'ADMISSION

Admission
<https://admission.umontreal.ca/nous-joindre/demande-dinformation/nature/admission/>

Présentation

Ce programme permet d'acquérir des connaissances de base en criminologie. Il s'adresse tant aux personnes qui travaillent déjà dans le domaine qu'aux étudiants.

Objectifs

Ce programme est une initiation à cette discipline. Il s'adresse à des étudiants qui veulent l'associer à une majeure ou à deux mineures choisies dans d'autres disciplines ou encore à des personnes qui travaillent déjà dans le domaine. La mineure ne peut être associée au certificat en criminologie.

Forces

- L'une des meilleures collections de recherches en criminologie au Canada, alimentées par les bibliothèques de droit, de psychologie et de sciences humaines.
- Un corps professoral aux multiples domaines d'expertise, dont les membres sont issus de l'École de criminologie, de la Faculté de droit et du milieu professionnel.
- Des conférences-midi animées par des spécialistes et qui traitent des sujets de l'heure en criminologie, en études policières et en sécurité intérieure.
- La présence du Centre international de criminologie comparée (CICC) et de la Chaire de recherche du Canada en sécurité, identité et technologie à même le campus de l'UdeM.
- Bénéficier d'un savoir dispensé par le plus important établissement de recherche et d'enseignement en criminologie de toute la francophonie.

Exemples de professions possibles

On retrouve des diplômés de cette discipline au sein des professions suivantes. Il est toutefois important de noter que la plupart des professions requièrent minimalement un baccalauréat et souvent un niveau supérieur d'études universitaires. Informez-vous!

- AGENT AU CLASSEMENT DES DÉTENUS DANS LES PÉNITENCIERS
- AGENT DE LIBÉRATION CONDITIONNELLE
- AGENT DE PROBATION
- CRIMINOLOGUE

Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier et sous réserve de la qualité du dossier, le candidat doit Soit

- être titulaire d'un des diplômes d'études collégiales (DEC) suivants :
 - DEC en sciences humaines
 - DEC en sciences, lettres et arts
 - DEC en sciences de la nature

Soit

- être titulaire de tout autre diplôme d'études collégiales (DEC) décerné par le ministre de l'Éducation du Québec ou faire la preuve d'une formation équivalente au DEC et
- avoir réussi, **avant l'entrée dans le programme**, le cours préalable suivant :
 - Méthodes quantitatives ou statistique

Exigence de français à l'admission

Pour être admissible, tout candidat doit fournir la preuve d'un niveau de connaissance du français correspondant à celui exigé pour ce programme d'études. À cette fin, il doit :

- soit avoir réussi l'Épreuve uniforme de français langue et littérature, au collégial, du ministère de l'Éducation et Enseignement supérieur du Québec.
- soit avoir obtenu au minimum 605/990 au TFI ou B2 en compréhension orale et en compréhension écrite au TEF, TCF, DELF ou DALF (voir la liste détaillée des tests et diplômes acceptés) au cours des 18 mois précédant le début du trimestre d'études visé par la demande d'admission.

Catégories de candidats

- Collégien : toute personne qui est titulaire d'un DEC ou qui est en voie de l'obtenir ou dont la formation est équivalente.
- Universitaire : toute personne titulaire d'un DEC ou qui fait preuve d'une formation équivalente et qui a suivi au moins 12 crédits de cours d'un programme universitaire à la date limite fixée pour le dépôt de la demande d'admission.
- Candidat admissible sur la base de crédits universitaires : toute personne non titulaire d'un DEC ou d'un diplôme équivalent qui a réussi un minimum de 24 crédits de niveau universitaire.
- Candidat admissible sur la base d'une formation acquise hors Québec : toute personne dont la formation acquise ailleurs qu'au Québec est jugée équivalente au DEC ou à des études universitaires complétées au Québec.

Capacité d'accueil

La capacité d'accueil est limitée. Les places sont réparties entre les différentes catégories de candidats.

Statistiques d'admission au programme

COLLÉGIENS (QUÉBEC)

DEMANDES	142
OFFRES	41
PLACES	20
COTE R	26,096

AUTRES CANDIDATURES

DEMANDES	104
OFFRES	23
PLACES	15

La cote R est celle du dernier candidat admis en date du 31 juillet 2018 et est donnée à titre indicatif. Le fait d'avoir une cote égale à celle du dernier admis de l'année précédente ne garantit pas l'admission l'année suivante.

Critères de sélection

- Pour les collégiens et les universitaires
 - L'excellence du dossier scolaire constitue le seul critère de sélection.
 - Dans l'évaluation du dossier scolaire des universitaires, l'importance relative du dossier universitaire par rapport à celui du collège est égale en pourcentage au nombre de crédits de cours universitaires multiplié par 2.
- Pour les candidats admissibles sur la base d'une formation acquise hors Québec
 - L'excellence du dossier scolaire constitue le seul critère de sélection.

Remarques

- La combinaison de programmes en vue de l'obtention d'un baccalauréat ne permet pas l'association de la mineure en criminologie avec le certificat ou la majeure en criminologie.

Dates limites de dépôt des demandes d'admission

Assurez-vous de respecter ces périodes d'admission par trimestre avant le dépôt d'une demande.

Automne

- **Automne 2019:** Du 1^{er} novembre 2018 au 1^{er} mars 2019

Structure du programme (1-065-4-0)

Version 02 (A16)

La mineure comporte 30 crédits.

Légende: CR. : crédit, H. : horaire, J : jour, S : soir

SEGMENT 81

Les crédits de la mineure sont répartis de la façon suivante : 12 crédits obligatoires, 15 crédits à option et 3 crédits au choix.

Bloc 81A Initiation à la criminologie

Obligatoire - 12 crédits.

COURS	TITRE	CR.H.	COURS	TITRE	CR.H.
CRI 1006	Méthodes et recherche en criminologie	3.0	CRI 1100	Psychocriminologie	3.0J
CRI 1050	Sociocriminologie 1	3.0J	CRI 1151	Justice criminelle 1	3.0J

Bloc 81B Connaissances criminologiques

Option - 15 crédits.

COURS	TITRE	CR.H.	COURS	TITRE	CR.H.
CRI 1001	Perspectives historiques en criminologie	3.0J	CRI 3203	Évaluation du risque	3.0
CRI 1511	Délinquance et facteurs criminogènes	3.0J	CRI 3213	Initiation aux méthodes qualitatives	3.0
CRI 1730	Victimologie	3.0J	CRI 3305	Violences criminelles	3.0J
CRI 2000	Santé mentale et enjeux de l'évaluation	3.0	CRI 3318	Méthodes quantitatives	3.0
CRI 2015	Relation d'aide en criminologie	3.0	CRI 3341	Drogues et criminalité	3.0J S
CRI 2052	Insertion et réinsertion sociale	3.0J	CRI 3361	Prévention du crime	3.0J
CRI 2301	Évaluation et intervention auprès victimes	3.0J	CRI 3401	Études du phénomène criminel	3.0J
CRI 2410	Pénologie	3.0J	CRI 3415	Mesures pénales communautaires	3.0J
CRI 2455	Psychopathies	3.0	CRI 3420	La femme et la question criminelle	3.0
CRI 2531	L'analyse stratégique en criminologie	3.0J	CRI 3425	Sociologie du milieu carcéral	3.0
CRI 2545	Intervention en situation de crise	3.0J	CRI 3465	Troubles de personnalité et délinquance	3.0J
CRI 3001	La justice pénale et les autochtones	3.0S	CRI 3495	Criminels et troubles mentaux	3.0
CRI 3010	Conciliation et médiation	3.0	CRI 3810	La délinquance sexuelle	3.0J
CRI 3013	Analyse de la criminalité	3.0J	CRI 3820	Évaluation et intervention auprès des jeunes	3.0J
CRI 3040	Trajectoires criminelles	3.0J	CRI 3900	Justice des mineurs	3.0
CRI 3052	Sociabilités criminelles	3.0J	CRI 3950	Criminalité informatique	3.0J
CRI 3161	Justice criminelle 2	3.0	PHI 1455	Éthique et enjeux en criminologie	3.0J
CRI 3201	Droits de la personne et criminologie	3.0			

Bloc 81Z

Choix - 3 crédits.

Sauf exception autorisée, les crédits au choix ne sont pas de sigle CRI.

Programmes d'études à explorer

D'autres candidats intéressés par ce programme ont aussi déposé une demande d'admission dans les programmes suivants :

PROGRAMMES D'ÉTUDES	TYPE	CRÉDITS	NUMÉRO	PÉRIODE
Arts et sciences	Mineure	30 crédits	1-960-4-0	Jour Soir
Criminologie	Baccalauréat	90 crédits	1-065-1-0	Jour
Criminologie - Campus Laval	Majeure	60 crédits	1-065-2-0	Jour
Criminologie	Certificat de 1 ^{er} cycle	30 crédits	1-065-5-0	Soir
Psychoéducation	Mineure	30 crédits	1-210-4-0	Jour

Règlement des études de 1^{er} cycle

Consulter les règlements des études de 1^{er} cycle : <http://secretariatgeneral.umontreal.ca/documents-officiels/reglements-et-politiques/reglement-des-etudes-de-premier-cycle/>

Règlement propre à ce programme d'études

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein, l'inscription à temps partiel n'est autorisée qu'exceptionnellement.

- L'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.
- Le doyen ou l'autorité compétente détermine le nombre de crédits auxquels doit s'inscrire l'étudiant exceptionnellement autorisé à s'inscrire à temps partiel.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

Sauf exception autorisée, les cours au choix doivent être choisis parmi les cours identifiés par un sigle autre que le sigle CRI.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

L'étudiant qui, au Test de français international* (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

* Aux fins de l'admission, d'autres tests sont reconnus équivalents au Test de français international (TFI). Veuillez consulter la liste des tests reconnus par l'Université de Montréal, publiée par le Centre de communication écrite.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de deux trimestres, la scolarité maximale, de quatre années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits - Équivalence de cours

Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations

La réussite du programme donne droit au certificat en criminologie. Le programme est associé au secteur sciences lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.